



**Compte rendu de la rencontre avec l'entrepreneur  
# 9212-2290 Québec inc, concernant  
le projet de carrière, bail sur les lots 13 - 14 - 15 rang 4,  
tenue à l'hôtel de ville de Sainte-Lucie-des-Laurentides,  
le jeudi 30 avril 2015 à 9h00**

Sont présents : Mmes Brigitte Dagenais, conseillère siège # 1  
Manon Bissonnette, conseillère siège # 4  
Marie-Claude Beaudoin, adjointe administrative  
MM. Serge Chénier, Maire  
Normand Dupont, directeur général  
Jean-Simon Blanchet, conseiller siège # 2  
Maurice Poulin, conseiller siège # 3  
François Leduc, conseiller siège # 5  
Benoit Gauthier, Excavation RB Gauthier  
Alexandre Éthier, Excavation RB Gauthier  
Denis Brazeau, Excavation RB Gauthier

---

Monsieur le Maire prend la parole et fait un compte-rendu de la rencontre avec le MERN et le MFFP ayant eu lieu le 24 mars dernier. Suite à cette rencontre et aux informations données par les deux ministères, Monsieur le Maire demande à l'entrepreneur qu'elles ont été les solutions alternatives proposées et pour quelles raisons ces propositions n'ont pas été retenues. Monsieur le Maire cède la parole aux représentants de l'entreprise RB Gauthier (# 9212-2290).

Monsieur Benoit Gauthier prend la parole et fait un résumé de ses démarches auprès du ministère et mentionne que Monsieur Claude Cousineau était très présent, qu'ils sont allés rencontrer à Québec Madame Line Drouin, sous-ministre associée aux mines au MERN, afin de trouver une solution d'échange. Ils ont entre autres demandé une aide financière pour acquérir le site Hiawatha (terrain d'un million de dollars). Monsieur Gauthier nous informe que la ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire qu'ils s'établissent et opèrent chez eux, que le terrain est de 400 acres et est plus intéressant, ils ont travaillé pour trouver d'autres possibilités et aller ailleurs, mais il n'est pas prêt à investir 1 million et attendre encore 2 ans pour obtenir les permis nécessaires. Ils ont demandé au gouvernement une aide financière, un remboursement des études acoustiques et des frais encourus, ce qui leur a été refusé.

Les premières rencontres au gouvernement avec Monsieur Cousineau allaient bien, puis Mme Line Drouin, sous-ministre associée aux mines au MERN, les a rencontrés et les a informés que ce n'était pas au gouvernement à gérer ça et qu'il n'était pas question de faire jurisprudence et de



créer un précédent. Placement Québec n'a pas l'intention de prêter d'argent. Monsieur Gauthier signale qu'il ne veut pas faire de troubles aux citoyens. Il propose donc trois orientations possibles dans ce dossier :

- 1) Déplacer la carrière du nord au sud pour éviter que les citoyens du Lac Swell ne voient la carrière. Le bruit serait donc vers la 117.
- 2) Le projet demeure tel quel.
- 3) Trouver ensemble un terrain d'entente monétaire pour quitter et acquérir le site Hiawatha.

Monsieur Gauthier mentionne qu'il a 3 actionnaires pouvant acheter le terrain de Monsieur Winner (Hiawatha), dont Monsieur Patrick Roy (Les entreprises P. Roy excavation). Ils ne peuvent pas par contre attendre encore 2 ans afin d'obtenir les permis, le bail exclusif d'exploitation et effectuer toutes les démarches nécessaires avant de pouvoir l'exploiter. Le terrain est à vendre pour 1 million de dollars à 6 % d'intérêts, les investisseurs ne veulent pas aller dans cette direction en payant des intérêts pendant 2 ans sans pouvoir l'exploiter. Monsieur Gauthier a demandé également au propriétaire du terrain Hiawatha d'attendre 2 ans pour effectuer la transaction, le temps qu'ils obtiennent tous les permis, le vendeur a refusé.

Si la municipalité choisit la 3<sup>e</sup> option, Monsieur Gauthier demande de l'aide de la municipalité afin de faire pression auprès des ministères afin d'accélérer le processus de délivrance de permis. Il faut se mobiliser pour accélérer le processus. Également, il faudra aider Monsieur Gauthier à faire suspendre ses permis émis pour le site du rang 4, le temps de négocier avec le gouvernement (le permis de coupe de bois est émis pour une durée d'un an, le bail exclusif d'exploitation est émis pour 10 ans et expire en 2022).

Monsieur Gauthier nous rappelle qu'il a toujours agi de façon légale et en bon citoyen corporatif, que ses démarches sont de bonne foi et qu'il effectue des études non obligatoires. Il annonce qu'il n'arrêtera pas son projet, nous devons trouver une solution où il y aura le moins d'impact possible. Il est prêt à faire des concessions et il est prêt à discuter pour trouver des mesures d'atténuation, comme par exemple ne pas commencer tôt le matin et finir à 12 h le vendredi. Il suggère d'appeler Monsieur Poirier, Maire de St-Faustin-Lac-Carré, pour avoir des références.

Monsieur Gauthier mentionne qu'il avait demandé 300 000 \$ au gouvernement ou un remboursement de frais d'études pour aller exploiter l'autre site, ce qui lui a été refusé. La compagnie RB Gauthier a encouru 125 000 \$ pour le site du rang 4.

Si la municipalité opte pour la 3<sup>e</sup> option, il faudra prévoir une rencontre avec Mme Line Drouin sous-ministre associée aux mines au MERN, RB Gauthier et la municipalité. Monsieur Gauthier demande une compensation financière de 100 000 \$ de la part de la municipalité (voir la



possibilité d'un règlement d'emprunt), 100 000 \$ au gouvernement et 100 000 \$ de RB Gauthier. Monsieur Gauthier mentionne que Monsieur Cousineau était le seul à s'être débattu dans ce dossier, qu'en unissant nos forces nous serons plus forts pour nous battre.

Monsieur Éthier prend la parole et mentionne que le coût en vaut la peine considérant la pression sociale et les médias. Il faut créer le précédent et s'en aller avec une compensation financière.

Monsieur Poulin souligne que 300 000 \$ représente 15 % du budget annuel de la municipalité, c'est énorme, que la compensation financière devra se faire à l'aide d'un règlement d'emprunt.

Monsieur Gauthier rappelle qu'ils ont mis beaucoup d'efforts pour se rendre où ils sont. Le permis de déboisement leur a été remis et il est effectif pour un an.

Monsieur Blanchet demande si advenant le cas où la compensation monétaire est atteinte et qu'ils quittent, à qui sera transféré le bail exclusif d'exploitation? Monsieur Gauthier répond qu'il transférera le bail à la municipalité.

Monsieur le Maire annonce que nous avons l'intention de créer un comité de surveillance. Ce à quoi Monsieur Éthier répond que l'entreprise s'auto-surveille également, qu'il n'y a pas de problème.

Madame Dagenais prend la parole et évoque que le plan B (la 2<sup>e</sup> option) n'est pas une solution, les citoyens ne veulent pas de carrière. Il faut aller vers la 3<sup>e</sup> solution et aller rencontrer le ministère.

Monsieur Gauthier dit qu'il ne manque pas grand-chose pour trouver une solution et avancer, ils sont négociables. Il faut trouver une entente entre les parties et que tous en ressortent heureux. Il faut s'aider, ce n'est pas en se détruisant que nous allons avancer, il faut trouver ensemble une solution. Ils ont toujours agi de façon droite et légale dans ce dossier. À Sainte-Agathe, le conseil municipal et le directeur général souhaitent vivement que l'entreprise RB Gauthier exploite chez eux. Une rencontre avec Madame Proteau du MDDEFP doit également être organisée.

Pour trouver la solution, les citoyens doivent être consultés.

Monsieur Gauthier soulève qu'il est prêt à ce que les négociations débutent, même si ça prend 6 mois, mais il est primordial que les permis soient suspendus le temps des négociations. Il explique également que le granit se retrouve dans le sol à partir de Sainte-Adèle, les carrières plus au sud n'en ont pas. Le granit fera partie des prochaines exigences pour la construction des chaussées.



En résumé, la municipalité devra prévoir une rencontre avec Monsieur Cousineau. Par la suite, rencontrer Madame Line Drouin du MERN, demander aux ministères de suspendre les permis le temps des négociations et contacter Madame Isabelle Leblond, attachée politique du ministre Arcand, car elle est très efficace et pourra nous aider.

Clôture de la rencontre à 10h15.